

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15](#)
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 18 octobre 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 18 octobre 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Chéry, Adolphe](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[18 octobre 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Chéry, Adolphe](#)

Lieu de destinationLe Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

Description

RésuméApprovisionnement en coke de la manufacture Godin-Lemaire. Godin répond à la lettre de Chéry fils du 14 octobre 1847 en lui indiquant qu'il pourrait avoir besoin de 70 à 100 tonnes de coke pour l'année prochaine, mais fait observer que le coke que Chéry fils a livré n'est pas toujours de la même qualité et qu'il

manque constamment 5 % du poids dans les livraisons. Il informe Chéry fils qu'on lui a proposé du coke provenant de ses charbonnages dont le poids serait garanti, livré par bateau au rivage de Longchamps, mais en une seule fois ; Godin explique qu'il préférerait le transport par voiture, et demande à Chéry fils s'il peut lui fournir du coke au prix de 34 à 35 F, dont la quantité et la qualité soient garanties, en l'assurant que l'approvisionnement ne fasse pas défaut.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomChéry, Adolphe

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieNégociant en bois du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), sous le nom de Chéry fils en 1842. Actionnaire fondateur et administrateur de la Société anonyme des mines de houille d'Azincourt fondée en 1842 et établie à Aniche (Nord).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation2 p. (122, 123)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

8^{ème} 16 122

Prochain

Monsieur Bourquillon

La multiplicité des affaires m'a empêché de répondre à vos lettres des 1^{re} et 29^{ème} dernière je suis aujourd'hui sous faire remarquer que dès la première ^{fois} que j'ai eu l'avantage de vous voir je vous ai dit que pour certaines pièces je pourrais les faire à fr 15⁰ % Pilog mais vouloir que cette fonte soit aussi soignée et aussi douce que celle que vous payez fr 55 cela est impossible

Les deux plaques que je vous ai fournies sont du poids de dix Pilog pour lesquelles j'aurais pu créditer de cinq francs fait de mon côté passé votre lettre de fr 15.5 montant de votre réclamation

Le nouveau

15 16^{ème}

Monsieur Chéry fils

par votre estimable lettre datée du 15 de ce mois vous me demandez la quantité de colle que je pourrais vous donner prochainement. Je pourrais aujourd'hui vous en offrir 90⁰ mille Pilogrammes mais une difficulté pourrait s'opposer à cet engagement à moins que vous ne la surmontiez la difficulté vous même.

Non seulement quela qualité de colle que je vous envoie depuis quelque temps n'est pas ~~la même~~ la même que celle que j'ai vendue constamment au débit de 5% environ ^{à la pèse} je n'ai jamais essayé autant dans les autres établissements.

Il m'a été offert de la colle ^{provenant de vos charbonnages} rendue par bateau au rivage de Longuecamp dont on me garantissait le poids et qui par économie de transport me coûterait moins mais le ~~transport~~ ^{transport} ne peut être oblige de recevoir tout deux fois

me ferait préférer le transport par voiture si les conditions
étaient raisonnables il faudrait pour cela que le collier
me coûtât de 34 à 35 francs rendu, bon poil et
bonne qualité il faudrait aussi me garantir
ne jamais m'en laisser manquer

si vous pouvez me faire ces conditions veuillez
me l'écrire en m'indiquant lorsque ou les voitures
commencent à venir en masse afin que je prenne
les mesures nécessaires d'ici là

a M m d d

Monsieur Gibert

Sentis

16 de br

je me suis acquiescé remis sur les préparations en
des tarifs sur le prix de tous mes clients
les poils que vous pourriez prendre à Paris
vous coûteraient plus cher, que vous êtes capables
d'ici je vous engage donc à me faire venir de
vos autres que je m'empresserai de satisfaire

veuillez a M m d d

Monsieur Fortier

Château Thierry

16

je ai remis au roulage les objets que vous me demandez
par votre lettre du 24 "écrit" vous remarquez que les
poils foyers des poils elliptiques sont composés de deux pièces
certaines et deux grill on place la pièce la première qui repose
sur les bords de cendrier et on met le grill ensuite
les foyers des poils ordinaires sont composés de 3 plaques
et deux grill une plaque se met contre les timons qui
sont sur les côtés près le four et on met ensuite
une pièce contre chaque côté du poil et le grill
au milieu

je ai réglé votre compte pour solde comme
vous le demandez par votre lettre mais je vous
prie de prendre note pour l'avenir que je
n'accepte plus de règlement qui ne remplissent
pas les conditions de mes fees

a M m d